



Communauté d'agglomération
de l'**Ouest Rhodanien**

Rapport annuel 2018

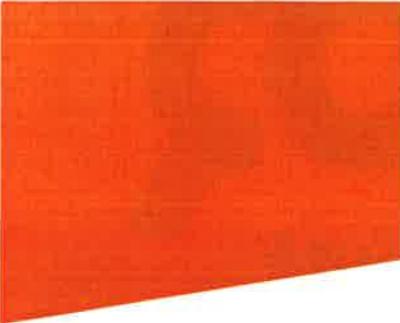
Service Gestion des déchets

Pôle Infrastructures,
collectes et réseaux

**Communauté de
l'Ouest Rhodanien**

www.ouestrhodanien.fr



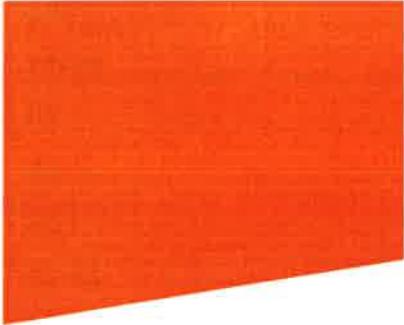


SOMMAIRE

Table des matières

SOMMAIRE	2
INTRODUCTION	4
LE TERRITOIRE DESSERVI	5-10
I. LE PERIMETRE DU TERRITOIRE	5
II. L'ORGANISATION DU SERVICE au 31/12/2018.....	6
III. LES COMPETENCES	7
a) La collecte	7
b) Le traitement.....	7
IV. OPERATIONS CLES EN 2018	8
a) Le nouveau mode de collecte – secteur sud	8-9
b) Le projet d'extension de la déchèterie de Saint Nizier d'Azergues	9-10
c) Autres actions.....	-11
LA PREVENTION DES DECHETS	12
I. INDICATEURS DE REDUCTION DE DECHETS	12
II. ACTIONS MENEES	13
a) Le compostage individuel	13
b) Les animations	14-16
c) La semaine de réduction des déchets.....	16
L'ORGANISATION DE LA COLLECTE DES DECHETS	17-24
I. LA PRE COLLECTE.....	17
a) Les contenants	17-18
II. LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS.....	18
a) Organisation collecte en point de regroupement.....	18
b) Organisation collecte en porte à porte	19
c) Organisation collecte en apport volontaire du verre et du papier.....	19
III. LES DECHETERIES	20
a) Cartographie.....	20
b) Modalités de fonctionnement	20-22
c) Fréquentation	22

d	Les moyens et traitement.....	-24
	LA COLLECTE DES DECHETS : BILAN QUANTITATIF	25-31
I.	LA COLLECTE.....	25
a)	Zoom sur le tri.....	26
b)	La redevance spéciale.....	27
II.	LES DECHETERIES.....	28-29
a)	Répartition par flux.....	30
b)	Zoom sur les déchets verts.....	31
	LES INDICATEURS FINANCIERS.....	32-36
I.	BUDGET ANNEXE DU SERVICE.....	32-33
II.	LES COÛTS ET RECETTES DU SERVICE.....	34
III.	LES RECETTES.....	35-36
IV.	LEXIQUE.....	37



INTRODUCTION

Le service gestion des déchets de la Communauté de l'Ouest Rhodanien est issu de la fusion, en 2014, de trois services des anciennes communautés de communes.

Une harmonisation des modes de collecte est en cours depuis 2014, se basant sur le modèle de la Communauté de communes d'Amplepuis - Thizy : collecte en points de regroupement.

Au 1^{er} juin 2018, l'ensemble du territoire aurait dû être collecté en un seul mode de collecte, en régie directe et en points de regroupement.

Il s'est avéré qu'une partie du territoire ne permet pas la collecte en points de regroupement, du fait de sa configuration. Deux modes de collecte ont donc été maintenus :

- L'hyper centre de Tarare, soit environ 5 000 usagers, est collecté en porte à porte
- Le reste du territoire est collecté en points de regroupement.

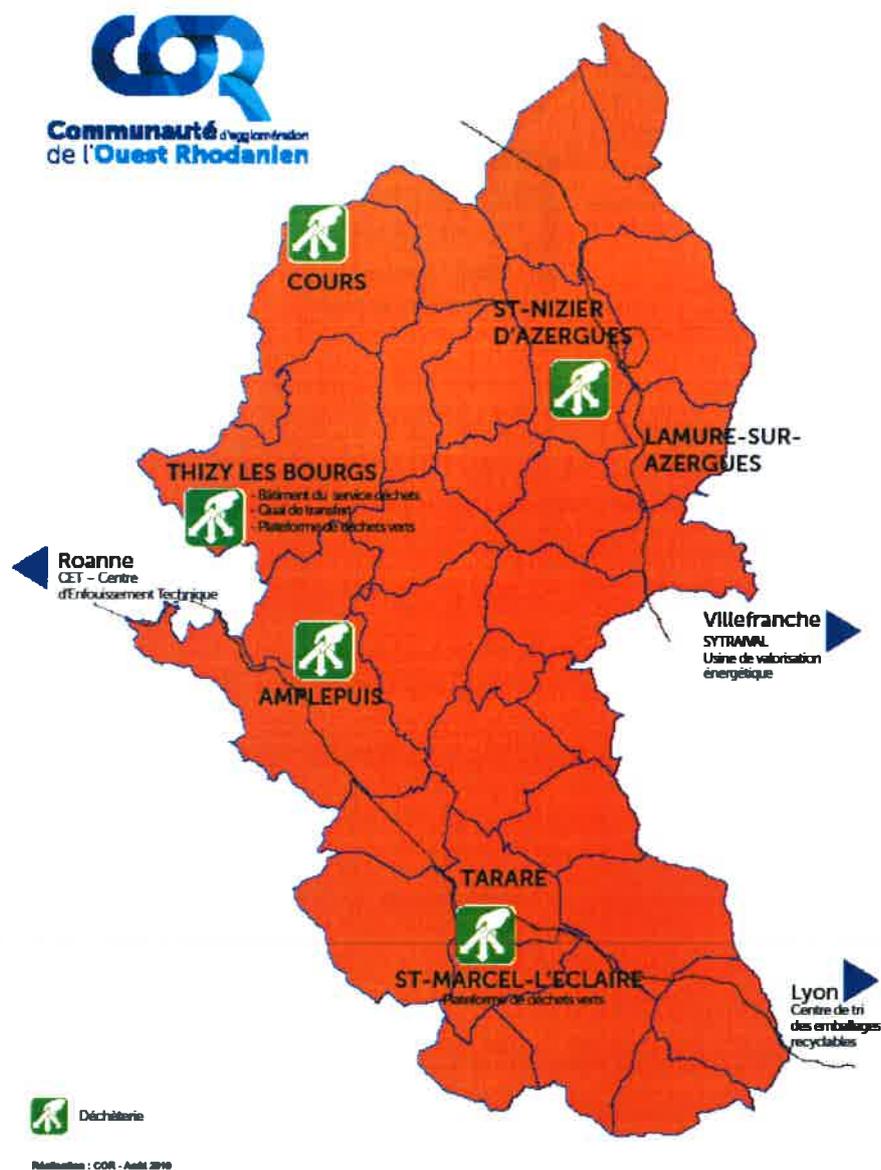
Le Rapport sur le Prix et la Qualité de Service (RPQS), prévu par les articles D2224-1 et suivants du CGCT, et modifié récemment par le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, a pour principal objectif de donner toute transparence sur le fonctionnement du service gestion des déchets.

Ce rapport peut être consulté à la mairie ou au siège de la COR. Il peut également être consulté et téléchargé à l'adresse suivante www.ouestrhodanien.fr.

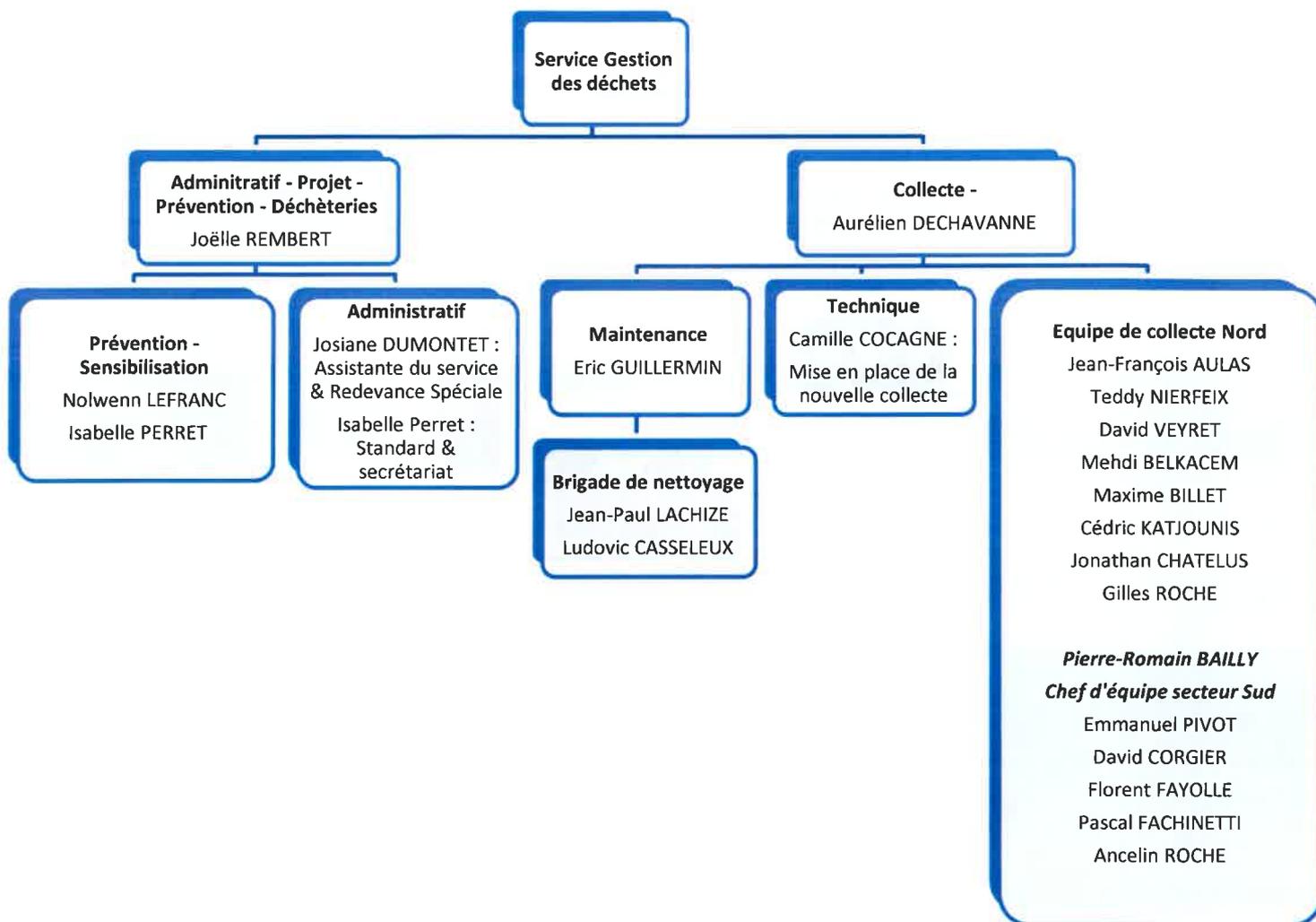
LE TERRITOIRE DESSERVI

I. LE PERIMETRE DU TERRITOIRE

La Communauté de l'Ouest Rhodanien regroupe 34 communes et compte 50 657 habitants sur une superficie de 577km².



II. L'ORGANISATION DU SERVICE au 31/12/2018



III. LES COMPETENCES

a) La collecte

La Communauté de l'Ouest Rhodanien a la compétence collecte des déchets ménagers depuis sa création, le 1^{er} janvier 2014 (arrêté du 29/04/2013 n°2013119.0006), sur l'ensemble de son territoire.

La COR collecte les ordures ménagères résiduelles, les emballages recyclables, le verre, le papier et les déchets des particuliers en déchèterie (professionnels sous conditions) : encombrants, cartons, ferraille, bois, D3E, etc.

La Communauté collecte également les déchets verts sur ses deux plateformes, Saint Marcel l'Eclairé et Thizy les Bourgs.

b) Le traitement

Le traitement est transféré au SYTRIVAL (Syndicat Mixte d'élimination, de Traitement et de Valorisation des déchets Beaujolais Dombes) depuis le 26 mai 2011 (arrêté inter préfectoral n° 3715)

Les Ordures Ménagères Résiduelles (O.M.R.) sont incinérées dans l'unité de valorisation énergétique du Sytraival à Villefranche sur Saône (Syndicat mixte d'élimination, de Traitement et de Valorisation des déchets Beaujolais Dombes). Elles transitent par des quais de transferts gérés par le SYTRIVAL et situés à Thizy les Bourgs et à Fleurieux sur l'Arbresle (quai partagé avec la Communauté de communes du pays de l'Arbresle).

Les emballages recyclables sont conditionnés au centre de tri de Saint Fons.

Les déchets verts (taille, feuilles, tontes) apportés en déchèterie sont stockés sur les plateformes de Thizy les Bourgs et de Saint Marcel l'Eclairé. Ces déchets sont ensuite transformés en broyat et distribués aux agriculteurs pour Saint Marcel l'Eclairé, et ceux stockés sur la plateforme de Thizy les Bourgs sont acheminés sur la STEP à Amplepuis.

Compétences du SYTRIVAL :

Incinération et valorisation énergétique

Les déchets ménagers sont collectés par les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) adhérents qui les apportent directement à l'usine d'incinération de Villefranche-sur-Saône. Pour les collectivités les plus éloignées, des quais de transferts gérés par le SYTRIVAL et exploités par des prestataires privés permettent de transporter des volumes plus importants par semi-remorques.

Lors des arrêts techniques de l'usine, le Syndicat assure, au prix d'accueil, le détournement vers d'autres sites autorisés.

Le Sytraival valorise l'énergie produite par l'incinération des déchets ménagers en chaleur grâce à un réseau de chaleur urbain et en électricité par un turbo alternateur.

La collecte sélective

Deux sortes de collectes existent sur notre territoire : la collecte en Point d'Apport Volontaire (PAV) et la collecte en Porte A Porte (PAP). Les collectes des journaux magazines et du verre (PAV) sont sous la responsabilité du Sytraival. La collecte des emballages légers (PAV ou PAP) est réalisée par les EPCI.

Le Sytraival transporte ensuite les déchets collectés sur un centre de tri pour être séparés par matériaux. Ces matériaux sont envoyés dans des usines où ils sont recyclés.

Quantité de déchets ménagers incinérés en 2018 par le SYTRAIVAL à Villefranche s/ Saône

Incinération de 69 808 tonnes soit une augmentation de 4,09 % par rapport à 2017

Valorisation énergétique en 2018 :

➤ Vente électricité : L'usine a produit 35 196 MWh dont 27 606 MWh vendus à EDF soit une augmentation de 20.5 % par rapport à 2017.

➤ Vente de chaleur : La production de chaleur départ du réseau est de 31 076 MWh soit une baisse de 6.6 % par rapport à 2017.

IV. OPERATIONS CLES EN 2018



a) Nouveau mode de collecte – Secteur SUD

- Depuis le 1^{er} juin 2018, un nouveau mode de collecte est opérationnel sur le sud de la COR (secteur de Tarare) : collecte en points de regroupement en bacs latéraux et ramassage par un camion de collecte latérale.
- Ce nouveau mode de collecte ne concerne pas l'hyper centre de Tarare, dont la collecte reste en porte à porte.

Objectifs :

- Harmoniser le mode de collecte sur le territoire du Pays de Tarare avec le reste du territoire.
- Maîtriser le coût global du service.

Moyens de communication mis en œuvre :

- Visite des foyers sur le terrain : 8 ambassadrices de tri ont rencontré 50% des usagers.
- Distribution de sacs de collecte, réglottes, magnets et cartographies des points de regroupement par commune.
- Réunions de quartiers pour la ville de Tarare.
- Partenariat avec les bailleurs sociaux pour la visite des foyers.
- Rencontres avec les maires pour définir les points de collecte et mettre à disposition des outils de communication à remettre aux usagers.

Nouvelle organisation :

- Renforcement de certains points d'apport volontaire avec les flux verre et papier.
- Le camion de collecte latérale est opérationnel la journée entière avec 2 équipes : le matin et l'après-midi.
- Location d'un local à Saint Romain de Popey pour le remisage de 3 camions de collecte du secteur sud, du matériel et d'une salle de pause avec vestiaire pour le personnel.
- Définition d'un secteur « hyper-centre » de Tarare où est maintenue la collecte en porte à porte (bacs roulants pour les OMR et sacs jaunes pour les emballages).
- Mise en place d'une TEOM différenciée.

b) Projet d'extension de la déchèterie de Saint Nizier d'Azergues

- L'objectif des travaux d'extension est d'améliorer la sécurité et la fluidité de la circulation à l'intérieur de la déchèterie, en séparant l'entrée et la sortie des véhicules. Les phases d'études, de consultation des entreprises et des travaux menés en 2018 permettront une réception du chantier en 2019.
- Ce projet permettra également d'augmenter le nombre de bennes à disposition des usagers.
- Au 1^{er} mai 2018, des nouveaux horaires ont été instaurés et restent identiques l'année entière :

Horaires jusqu'au 30 avril 2018	Horaires au 1^{er} mai 2018
<i>Du 01/0 au 31/10</i>	
Lundi de 14 h 00 – 18 h 00	Lundi de 14 h 00 - 17 h 30
Mercredi de 10 h 00 – 12 h 00 & de 14h - 18h00	Mercredi de 09 h 00 - 12 h 00 & de 15 h 00 - 17 h 30
Samedi de 10 h 00 – 18 h 00	Jeu de 09 h 00 - 12 h 00
<i>Du 01/11 au 31/03</i>	Samedi de 09 h 00 - 12 h 00 & de 13 h 00 - 17 h 30
Lundi de 14 h 00 - 17 h 00	
Mercredi de 10 h 00 - 12 h 00 & de 14 h 00 - 17 h 00	
Samedi de 10 h 00 à 18 h 00	

c) Déploiement de la benne Eco-mobilier

Mise en place d'une benne Eco-mobilier sur les déchèteries d'Amplepuis, Cours et Saint Nizier d'Azergues

d) Les marchés publics

Marchés clos :

→ Résiliation du contrat de prestation avec la SAS GUERIN Logistique pour la collecte des containers semi-enterrés sur le site du lac des sapins à Cublize. Ces containers sont remplacés par des bacs de collecte latérale au 30/10/2018.

→ Fin du marché de fourniture et maintenance des bacs roulants à ordures ménagères pour le secteur SUD (PLASTIC OMNIUM) au 30/06/2018 (passage en bacs latéraux, hyper-centre de Tarare en bacs roulants gérés en régie).

→ Fin des marchés de gardiennage, d'enlèvement, transport des déchets des déchèteries (SUEZ & TRIGENIUM)

Nouveaux marchés :

→ Avenants de prolongation jusqu'au 31/10/2018 des marchés :

- Exploitation de la déchèterie de Saint Marcel l'Eclairé – Titulaire SUEZ
- Prestation de la gestion des hauts de quai des 4 déchèteries – Titulaire TRIGENIUM
- Enlèvement, transport des déchets des 4 déchèteries – Titulaires SUEZ et TRIGENIUM

→ Marché des déchèteries de la COR :

- Lot 1 : Enlèvement, transport Bois - Encombrants - Déchets verts
– Cartons – Métaux
 - Lot 2 : Enlèvement, transport Gravats - Plâtre - Plâtre en mélange
 - Lot 3 : Enlèvement, transport DDM (Déchets Dangereux des Ménages) – Titulaire TRIGENIUM
 - Lot 4 : Amiante – Titulaire COVED
 - Lot 5 : Prestation de gestion des hauts de quai des déchèteries – Titulaire TRIGENIUM
- } Titulaire :
ECOCYCLAGE

Durée : 2 ans renouvelable 2 x 1 an : 31/10/2022

→ Passage au barème F de CITEO (anciennement Eco-Emballages) : nouvelles modalités de calcul des soutiens - Obligation de passer aux extensions de consigne du plastique au plus tard 31/12/2022.

→ Marché de travaux d'aménagement des points de collecte :

- Secteur SUD – Titulaire EIFFAGE Travaux Publics pour un montant de 60 000 € / HT
- Secteur NORD – Titulaire EIFFAGE Route Centre Est pour un montant de 40 000 € / HT

Durée : 1 an renouvelable 3 x 1 an : 30/06/2022

→ Marché de lavage des bacs pour la collecte latérale des déchets ménagers :

- Société APPA PROPLETE pour un montant maximum annuel de 32 000 € / HT la première année et montant maximum annuel de 40 000 € / HT les années suivantes.

Durée : 1 an renouvelable 3 x 1 an : 31/10/2022

→ Acquisition de BOM pour la collecte des déchets ménagers et entretien – maintenance de type « Full service »

- Société FOREZ BENNE pour un montant de 448 000 € / HT et 22 800 € / HT annuel d'entretien et maintenance de type « Full service ».

→ Extension de la déchèterie de Saint Nizier d'Azergues :

- Société THIVEND pour un montant de 157 935,50 € / HT

LA PREVENTION DES DECHETS

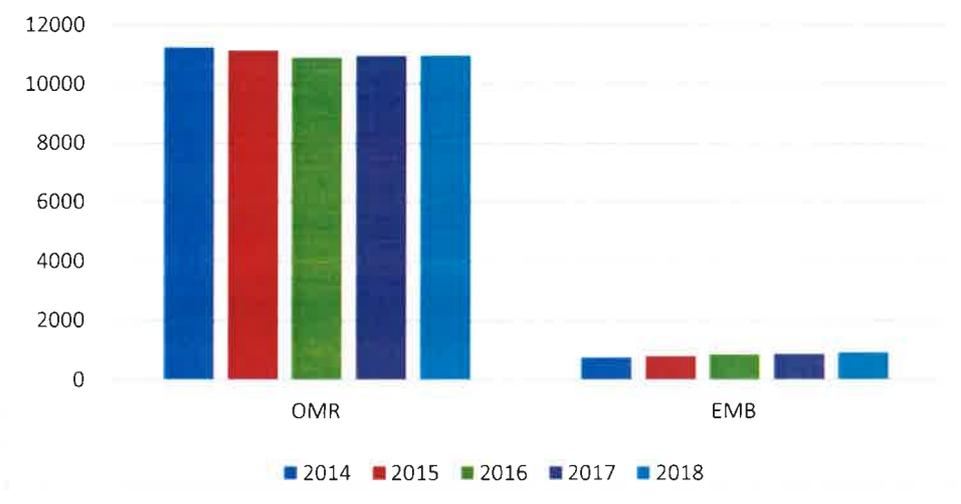
Depuis la création de la COR, le service gestion des déchets s'engage dans la prévention en mettant en place des actions ciblées afin de sensibiliser les enfants et l'ensemble des usagers de son service à la réduction des déchets.

C'est ainsi que le volume des ordures ménagères résiduelles (OMR) ne subit pas de forte augmentation, contrairement au volume des emballages recyclables (EMB) qui progresse.

I. INDICATEURS DE REDUCTION DE DECHETS

	2014	2015	2016	2017	2018
OMR	11245	11140	10905	10953	10974
kg/hab	223	222	215	216,21	216,63
EMB	762	805	864	872	935
kg/hab	15	16,3	17,09	17,8	18,45

EVOLUTION TONNAGES



L'augmentation des EMB collectés est notamment liée au changement de collecte dans le secteur sud de la COR :

- Geste de tri facilité par les points de regroupement (disponibles 7j/7j & 24h/24h), contrairement aux sacs jaunes à se procurer et à sortir à jour fixe.
- La communication réalisée dans le cadre du changement du mode de collecte a permis de sensibiliser la population (porte à porte par les ambassadrices de tri notamment).

b) Les animations

LES ANIMATIONS SCOLAIRES : 1 491 enfants sensibilisés en 2018

67 classes ont bénéficié d'une sensibilisation au tri, qui a concerné au total près de 1 491 enfants et 121 accompagnateurs, correspondant à l'équivalent de 95 séances d'une demi-journée.



La COR intervient dans les établissements scolaires. Les Ambassadrices Du Tri (ADT) sont des agents ressources auprès des enseignants pour aborder la thématique des déchets.

Les thématiques abordées :

- Découverte des matières et des différentes poubelles ;
- Le tri des déchets ;
- Le recyclage (et le devenir des déchets) ;
- Le compostage ;
- La prévention des déchets.
- Visite d'une déchèterie
- Papier recyclé

Des fiches d'exercices et de jeux, ainsi que des outils de communication sur le tri et le recyclage, sont distribués.

ACTIONS DIVERSES AUPRES DU GRAND PUBLIC :

● **Opération Porte à Porte pour la mise en place de la nouvelle collecte sur le secteur de Tarare :**

- Période sur le terrain : du lundi 19/03/2018 au samedi 26/05/2018 inclus
- Durée totale : 45,5 jours | 9 semaines | 2,5 mois (*dont 1 semaine de congés en mai, due aux 2 jours fériés*)
- Horaires moyens : 9h30 - 19h30 (samedi : 9h30 - 12h)
- Nombre d'ADT : 6 recrutés (CDD) + 3 agents du service Gestion des déchets de la COR
- Nombre de communes concernées : 16 (sauf hyper-centre de Tarare) - 4 165 personnes rencontrées.
- Outils : sac de pré-collecte, réglette, mémo-tri aimanté, cartes points de collecte, « Avis de passage » flyer/affiche, Stop-pub,

- **Marchés locaux :**

Des interventions sur les marchés des différentes communes ont été effectuées : Promotion des composteurs ; Sensibilisation au tri ; Mise à disposition du calendrier de collecte sur le secteur collecté en porte à porte ; Actions lors de la Semaine Européenne du Développement Durable (SEDD) et la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD)
Environ 337 personnes sensibilisées au total (12 marchés).



- **Permanences en déchèterie :**

6 interventions sur les déchèteries pour rappel des consignes de tri, information sur la mise en place de la benne Eco-Mobilier à Bourg-de-Thizy et sur les nouveaux horaires de la déchèterie de Saint Nizier d'Azergues à compter du 1^{er} mai 2018.

- **Sensibilisation aux déchets, lors d'évènements organisés par la COR :**

- Distribution des composteurs (Printemps et Automne) : 214 composteurs distribués



- **Interventions en lien avec les communes :**

- Cublize : Nettoyage environnement, à la demande du Conseil Municipal des Jeunes, avec la participation de 42 usagers.



- **Actions de sensibilisation, en partenariat avec les associations locales, centres sociaux, bailleurs... :**

- Amplepuis : « week-end jeux » en famille (Centre social et MJC). Atelier de fabrication de pâte à modeler et de peinture. Environ 106 participants au total.
- Pontcharra sur Turdine : résidence Les Tilleuls : sensibilisation au tri pour 19 résidents.
- Tarare : Pôle éducation dans le cadre de la semaine de la parentalité : papier recyclé avec 47 participants.

c) La semaine de réduction des déchets

Dans le cadre de la semaine européenne de la réduction des déchets (SERD), les ambassadrices de tri ont effectué des permanences sur la déchèterie de Thizy les Bourgs, lors de la mise en place de la benne « Ecomobilier »

écomobilier
COLLECTER · TRIER · RECYCLER

Benne mobilier

Ce sont tous les meubles ou parties de meubles des particuliers qui peuvent être déposés dans la benne mobilier **quels que soient le type ou le matériau.**

CHAISES	REMBOURRÉS	CUISINE
LITERIE	MEUBLES	JARDIN

AUTRES BENNES

Les éléments de décoration et de récréation ne sont pas considérés comme du mobilier. Les déchets suivants sont à orienter vers les autres bennes :

- Tapis, poussettes, sièges auto...
- Sanitaires, parquet, portes, fenêtres...

L'ORGANISATION DE LA COLLECTE DES DECHETS

I. LA PRE COLLECTE

Les habitants du territoire trouvent à leur disposition différents outils de pré collecte afin de trier leurs déchets. Ceux-ci varient selon leur lieu d'habitation.

a) Les contenants

Depuis le 1^{er} juin 2018, le territoire de la COR est collecté en points d'apport volontaire, hormis l'hyper-centre de Tarare, resté en porte à porte du fait de sa configuration géographique. L'ensemble de la collecte est effectué en régie directe par les agents de la COR.

Le secteur en point de regroupement et apport volontaire, dispose de trois types de contenants afin de trier les déchets, en complément des bacs de collecte des OMR et emballages recyclables :



conteneurs verre et papier



Borne textile

L'hyper-centre de Tarare en porte à porte dispose de quatre types de contenants afin de trier les déchets :



Sac tri et Bac
(collecte en porte à porte)



Conteneurs papier et verre



Borne textile

Depuis le 1^{er} juin 2018, de nouveaux bacs de collecte des OMR et des emballages recyclables ont été implantés sur les points de regroupement du secteur de Tarare.



Emballages recyclables

Ordures ménagères

Dans le cadre du projet d'harmonisation de la collecte, des bacs identiques seront installés sur les secteurs d'Amplepuis-Thizy et de la Haute Vallée d'Azergues en 2019.

II. LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS

Deux modes de collecte sont effectifs sur le territoire, liés à l'histoire des communautés de communes. Depuis la création de la COR, une harmonisation est en cours afin de ne trouver qu'un même mode de collecte sur l'ensemble du territoire. Le projet d'harmonisation et de rationalisation va dans ce sens.

Depuis le 1^{er} juin 2018, la collecte est effectuée en régie, par les agents de la COR en points de regroupement.

L'hyper centre de Tarare est toujours collecté en porte à porte. Le nombre d'habitants concernés par ce mode de collecte est estimé à 5 000 foyers.

a) Organisation de la collecte en points de regroupement

	OMR		EMB. RECYCLABLES	
	Du 1 ^{er} Janv. Au 31 Mai 2018	A compter du 1 ^{er} Juin 2018 (collecte en régie)	Du 1 ^{er} Janv. Au 31 Mai 2018	A compter du 1 ^{er} Juin 2018 (collecte en régie)
Population desservie	27 037	45 657	27 037	45 657
Tonnages annuels	2 499	5888	196	504
Couleur du bac concerné	Gris	Orange	Jaune	Jaune
Personnel COR *	8 agents	11 agents	8 agents	11 agents
Fréquences de collecte	1x à 3x par sem selon les communes		0,5 à 1x par sem selon les communes	
Horaires de collecte	5H-12H	5H-12H / 4H-11H & 11H-19H	5H-12H	5H-12H / 4H-11H & 11H-19H
Bennes utilisées	3*19T 1*26T	3*19T 2*26T	1*19T	1*19T 1*26T
Exutoire	UVE Villefranche Sytraival		Centre de tri NICOLLIN 69	
Brigade maintenance et nettoyage	Intervention sur tous les points de regroupement			

b) Organisation collecte en porte à porte

	OMR		EMB. RECYCLABLES	
	Du 1 ^{er} Janv. Au 31 Mai 2018	A compter du 1 ^{er} Juin 2018 (collecte en régie)	Du 1 ^{er} Janv. Au 31 Mai 2018	A compter du 1 ^{er} Juin 2018 (collecte en régie)
Population desservie	23 620	5 000	23 620	5 000
Tonnages annuels	2 073	514	180	55
Couleur du bac concerné	Gris	Orange	Jaune	Jaune
Personnel COR *	8 agents	11 agents	8 agents	11 agents
Personnel SUEZ	6 agents		2 agents	
Fréquences de collecte	1x à 2x par sem selon communes		0,5 à 1x par sem selon communes	
Horaires de collecte	5H-12H	5H-12H / 4H-11H & 11H-19H	5H-12H	5H-12H / 4H- 11H & 11H- 19H
Bennes utilisées	3*19T 1*12T	1 *19T	1*19T	1*19T
Exutoire	UVE Villefranche Sytraival		Centre de tri NICOLLIN 69	

*Le personnel COR intervient sur la collecte en points de regroupement et en porte à porte depuis le 1^{er} juin 2018.

c) Organisation de la collecte en apport volontaire du verre et du papier

 GUERIN (pour le compte du SYTRAIVAL)	COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE	
	VERRE	PAPIER
Population desservie	50 657	50 657
Tonnages annuels	1 699	893
Couleur du bac concerné	opercules vertes	opercules bleues
Nombre colonnes	205	158
Fréquences de collecte	sur demande	
Exutoire	Norske-Golbey (88)	Saint Gobain (42)
Brigade maintenance et nettoyage	Intervention sur les PAV	

III. LES DECHETERIES

a) Cartographie



b) Modalités de fonctionnement

Le marché des déchèteries est arrivé à échéance au 31 octobre 2018. Un marché, passé en procédure formalisée de type appel d'offres ouvert, a été lancé pour la gestion des déchèteries du territoire de la COR avec un démarrage de la prestation au 1^{er} novembre 2018.

Intitulé	Période	Déchèterie AMPLEPUIS	Déchèterie COURS	Déchèterie ST NIZIER D'AZERGUES	Déchèterie THIZY LES BOURGS	Déchèterie ST MARCEL L'ECLAIRE
Prestataire Gestion Haut de Quai	Du 01/01 au 30/10	TRIGENIUM SAS				SUEZ
	Du 01/11 au 31/12	TRIGENIUM SAS				
Prestataire Gestion Bas de Quai	Du 01/01 au 30/10	TRIGENIUM SAS & SUEZ				
	Du 01/11 au 31/12	ECOCYCLAGE & TRIGENIUM SAS (pour les DDM)				ECOCYCLAGE TRIGENIUM SAS (DDM) COVED (amiante)
Horaires d'ouvertures	Année complète	LUNDI et JEUDI 8h00 – 12h00 MARDI, VENDREDI et SAMEDI 8h00 – 12h00 13h30 – 17h30	LUNDI, MERCREDI et SAMEDI 8h00 – 12h00 13h30 – 17h30 JEUDI et VENDREDI 13h30 – 17h30	Lundi 14h - 17 h 30 Mercredi 09 h - 12 h & 15 h - 17 h 30 Jeudi 09 h - 12 h Samedi 09 h - 12 h & 13 h - 17 h 30	LUNDI, MARDI, MERCREDI et JEUDI 13h30 – 17h30 VENDREDI et SAMEDI 8h00 – 12h00 13h30 – 17h30	LUNDI au VENDREDI 10h00 – 12h00 14h00 – 18h00 SAMEDI 9h00 – 18h00 DILMANCHE 10h00 – 12h00
Contrôle accès		Justificatif de domicile				
Professionnels		Professionnels acceptés				

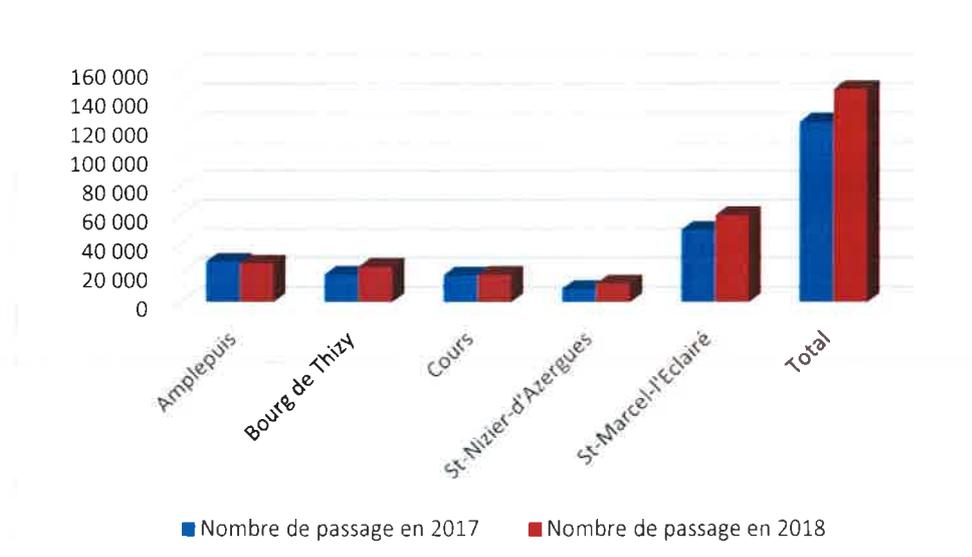
Conditions d'accès des professionnels

Nature de déchets (Accès interdit aux véhicules de + de 3,5 tonnes Apports limités à 4 m3 par jour)	Tarifs COR TTC
Ferraille - carton	Gratuit
Encombrants - bois	18 €/passage
Déchets verts des communes sur les plateformes de Bourg de Thizy et de Saint Marcel l'Eclairé + déchèterie de Saint Nizier d'Azergues	50 €/tonne

Déchets verts des professionnels sur les plateformes de Bourg de Thizy et de Saint Marcel l'Eclairé + déchèterie de Saint Nizier d'Azergues	54 €/tonne
Gravats Plâtre Plâtre en mélange	18 €/passage si PTAC < 2 tonnes
	25 €/passage si 2 tonnes < PTAC > 3,5 tonnes
Déchets ménagers spéciaux (produits toxiques et dangereux)	Apports non autorisés
Amiante	Apports non autorisés

c) Fréquentation

DECHETERIE	Nombre de passage en 2017	Nombre de passage en 2018
Amplepuis	27 768	26 548
Bourg de Thizy (commune de Thizy les Bourgs)	18 897	24 270
Cours	18 452	18 792
Saint-Nizier-d'Azergues	9 092	12 812
Saint-Marcel-l'Eclairé	49 756	59 962
Total	123 965	142 384



d) Organisation de la collecte et du traitement

d.1) Les moyens humains et matériels

Période / Equipements	Déchèterie AMPLEPUIS	Déchèterie COURS	Déchèterie ST NIZIER D'AZERGUES	Déchèterie THIZY LES BOURGS	Déchèterie ST MARCEL L'ECLAIRE
Moyens humains					
01/01 au 30/04 & 16/10 au 31/12	1 agent	1 agent	1 agent	1 agent	2 agents
01/05 au 15/10	2 agents	2 agents (01/05 au 30/08)	2 agents (01/07 au 31/08 samedi matin uniquement)	2 agents	
Equipements					
Ferraille et métaux	benne 35 ^{m3}	benne 35 ^{m3}	benne 30 ^{m3}	benne 35 ^{m3}	benne 35 ^{m3}
Cartons	benne 35 ^{m3}	benne 35 ^{m3}	benne 30 ^{m3}	benne 35 ^{m3}	benne 35 ^{m3}
Déchets verts	benne 35 ^{m3}	benne 35 ^{m3}	benne 30 ^{m3}	benne 35 ^{m3}	benne 35 ^{m3}
Encombrants	benne 35 ^{m3}	benne 35 ^{m3}	benne 30 ^{m3}	benne 35 ^{m3}	benne 35 ^{m3}
Bois	benne 35 ^{m3}	benne 35 ^{m3}	benne 30 ^{m3}	benne 35 ^{m3}	benne 35 ^{m3}
Plâtre	benne 20 ^{m3}	benne 20 ^{m3}		benne 20 ^{m3}	benne 20 ^{m3}
Plâtre en mélange	benne 20 ^{m3}	benne 20 ^{m3}		benne 20 ^{m3}	benne 20 ^{m3}
DMS	bac	bac	bac	bac	bac
Huiles usagées	cuve	cuve	cuve	cuve	cuve
D3E	caisse grillagée	caisse grillagée	caisse grillagée	caisse grillagée	caisse grillagée
Plastiques durs	benne 30 ^{m3}	benne 30 ^{m3}		benne 30 ^{m3}	
Pneus	benne 20 ^{m3}		benne 20 ^{m3}	benne 20 ^{m3}	benne 30 ^{m3}
Piles & accumulateurs	fûts 200 l	fûts 200 l	fûts 200 l	fûts 200 l	fûts 200 l
Batteries	caisse 1 ^{m3}	caisse 1 ^{m3}	caisse 1 ^{m3}	caisse 1 ^{m3}	caisse 1 ^{m3}
Cartouches d'encre	caisse 1 ^{m3}	caisse 1 ^{m3}	caisse 1 ^{m3}	caisse 1 ^{m3}	caisse 1 ^{m3}
Lampes	caisse 1 ^{m3}	caisse 1 ^{m3}	caisse 1 ^{m3}	caisse 1 ^{m3}	caisse 1 ^{m3}
Capsules Nespresso	bac	bac	bac	bac	bac
Textile	borne	borne		borne	Borne
Gravats	Benne 10 ^{m3}	Benne 10 ^{m3}	Benne 15 ^{m3}	Benne 10 ^{m3}	benne 15 ^{m3}
Amiante / fibrociment					benne 150 ^{m3}

d.2) Le traitement

Déchets	Prestataires / Collecteurs	Fillères	Recyclage
Ferrailles métaux	ECOCYCLAGE	SHIED Environnement	Ferraille
Cartons	ECOCYCLAGE	Papèteries	Cartons
Déchets verts	ECOCYCLAGE	Plateforme de la COR	Co-compostage/ compostage
Encombrants	ECOCYCLAGE	ECOCYCLAGE	Tri et séparation des matières
Bois	ECOCYCLAGE	RACINE	Bois A : Valorisation énergétique Bois B : Recyclage
Plâtre	ECOCYCLAGE	ECOCYCLAGE	Criblage / Concassage
Plâtre en mélange			
Gravats	ECOCYCLAGE	SOGRAP	Concassage / Criblage
DMS	TRIGENIUM	TREDI	Tri : régénération, neutralisation ou incinération en vue de leur valorisation sous forme énergétique
Huiles usagées	CHIMIREC	CHIMIREC	Valorisation énergétique
D3E	ENVIE 2E LOIRE	ESR / VAL AURA	Valorisation matière – réutilisation des éléments
Plastique	BM PLASTIQUE	BM PLASTIQUE	Valorisation matière
Pneus	EUREC Environnement	ALLIAPUR	Valorisation matière
Piles & accumulateurs	COREPILE	PAPREC D3E (piles) SNAM (accumulateurs)	Valorisation matière – fabrication objets de la vie courante
Batteries	RECYLEX	RECYLEX	Valorisation matière
Cartouches d'encre	COLLECTORS		Valorisation matière – re-manufacturé
Lampes	RECYLUM	ESR	Valorisation matière
Capsules Nespresso	SUEZ	VAL'AURA	Capsules + compost
Textile	LE RELAIS BOURGOGNE	LE RELAIS BOURGOGNE	Friperie – isolant – chiffons industriels
Amiante	COVED	SITA	Enfouissement

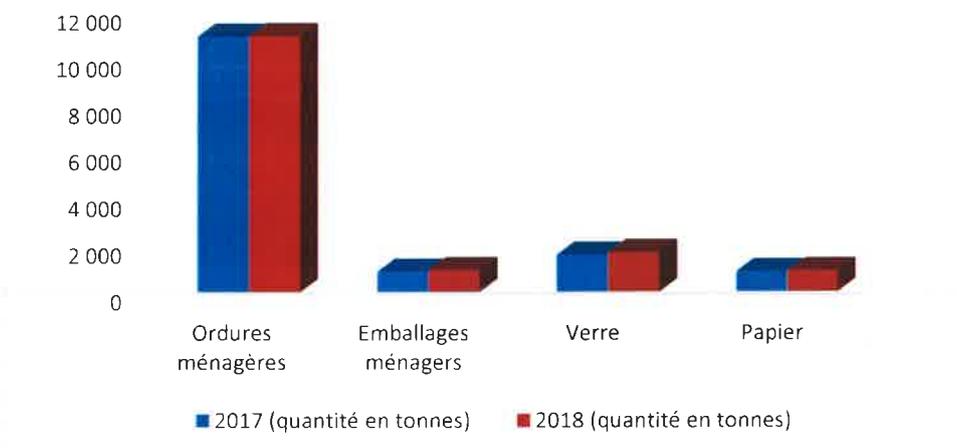
LA COLLECTE DES DECHETS : BILAN QUANTITATIF

I. LA COLLECTE

	ORDURES MENAGERES	EMBALLAGES RECYCLABLES	VERRE	PAPIER
Tonnage	10 974	935	1 699	893
Ration (ka/an/hab)	216.63	18.45	33.53	17.62
Ration Sytrival 2017 kg/an/hab)	203.33	20.78	38.86	19.69
Ratio Rhône (ADEME 2016) (kg/an/hab°)	207.00		32.00	42.00

	2017 (en Tonnes)	2018 (en Tonnes)	Variation
Ordures ménagères	10 953	10 974	+0,19%
Emballages recyclable	872	935	+7,22%
Verre	1 587	1 699	+7,05%
Papier	862	893	+3,60%

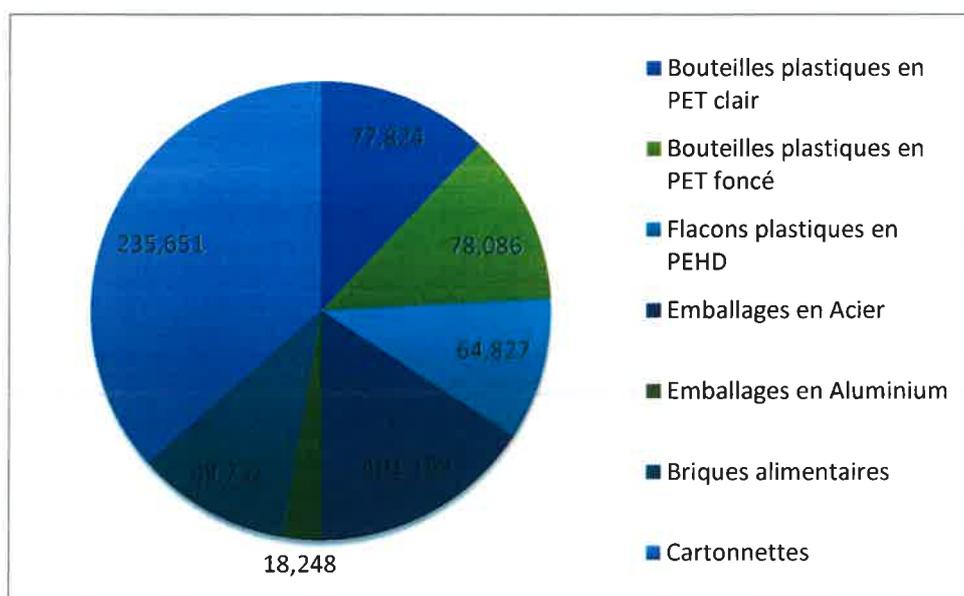
COMPARATIF



a) Zoom sur le tri

Type de matériaux	Quantité (en T)
Bouteilles plastiques en PET clair	77,824
Bouteilles plastiques en PET foncé	78,086
Flacons plastiques en PEHD	64,827
Emballages en ACIER	101,15
Emballages en ALUMINIUM	18,248
Briques Alimentaires	69,752
Emballages en CARTON (cartonnettes)	235,882
Refus de tri	164,651
Autres (JRM - Gros de magasin...)	376,05
TOTAL	1186,470
Refus de tri* COR	17.60%
Refus de tri SYTRAIVAL	17.60%

La différence de tonnages des emballages légers entre ceux collectés par les camions (935 T) et ceux sortant du centre de tri (1 186 T), soit 251 Tonnes, correspond à des emballages collectés en 2017, stockés au centre de tri et conditionnés en 2018 (source SYTRAIVAL)



d) La redevance spéciale

La redevance spéciale (RS) est instituée par les collectivités n'ayant pas instauré la REOM, ce qui est le cas de la COR. Lorsqu'elle choisit d'assurer la collecte et le traitement des producteurs de déchets non ménagers, la collectivité doit leur faire payer la redevance spéciale.

Ainsi, pour les entreprises, administrations, commerçants et artisans de la COR, la redevance spéciale correspond à une rémunération du service public rendu par la collectivité. La RS est destinée à couvrir les charges supportées par la collectivité pour l'élimination de ces déchets.

L'institution de la RS est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 1993 (loi du 13 juillet 1992, codifiée à l'article L. 2333-78 du Code général des collectivités territoriales).

Depuis le 1^{er} janvier 2016, l'application de la redevance spéciale est harmonisée sur l'ensemble du territoire avec un seuil de 660 litres.

Le bilan en 2018 est le suivant :

REDEVANCE SPECIALE 2018		
Nombre d'assujettis		126
Recettes		433 227,46 €
coût au litre		0,040 €

COMPARATIF		
	2017	2018
Nombre d'assujettis	120	126
Recettes	406 510,09 €	433 227,46 €
Coût au litre	0,040 €	0,040 €

L'augmentation des recettes correspond, majoritairement, par le réajustement du volume collecté chez les professionnels assujetti, en adéquation avec leurs besoins.

II. LES DECHETERIES

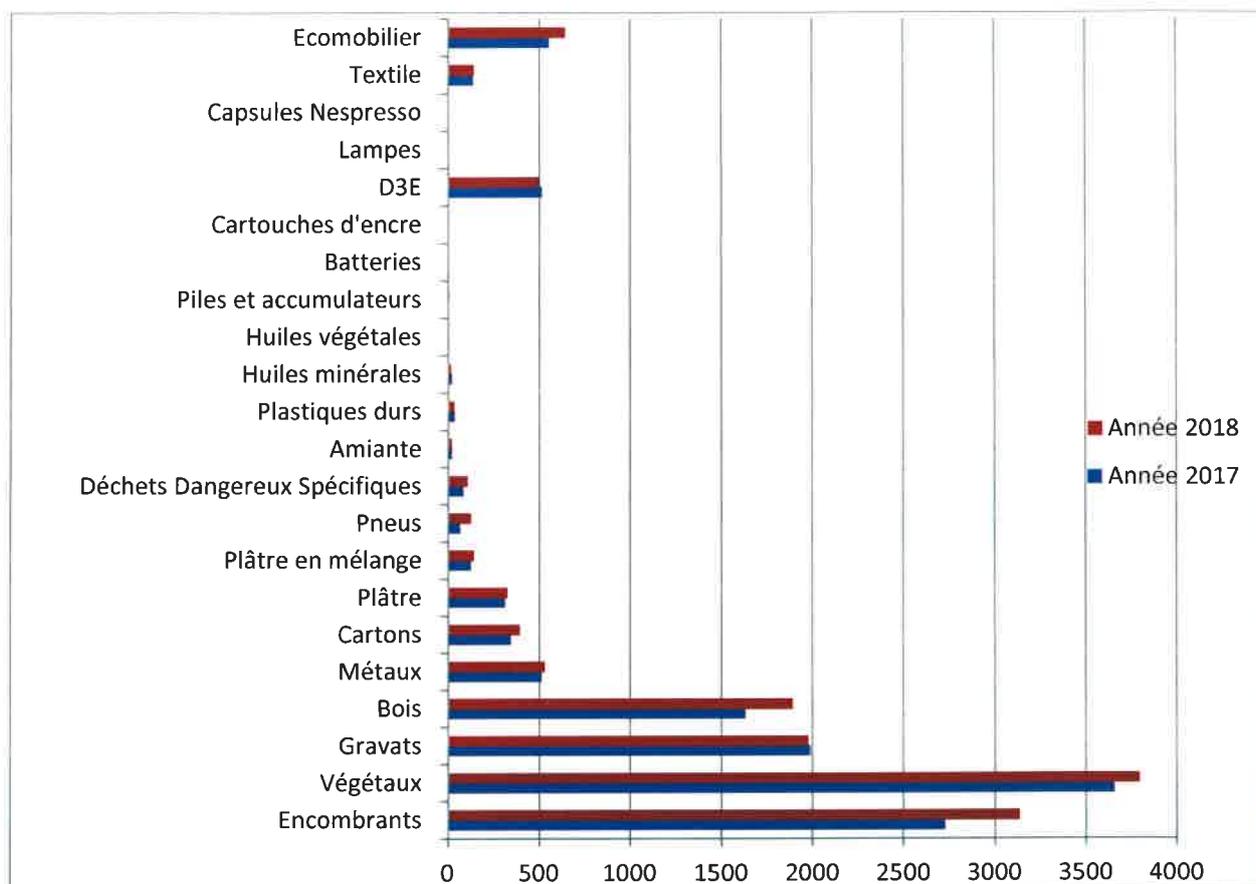
Tonnages de déchets collectés en déchèteries		
Nature de déchets	Tonnages 2018	Rappel Tonnages 2017
Encombrants	3 135,62	2 727,97
Végétaux	3 796,52	3 658,85
Gravats	1 976,97	1 990,11
Bois	1 889,54	1 633,73
Métaux	530,19	514,04
Cartons	392,45	345,62
Plâtre	324,31	314,35
Plâtre en mélange	139,92	126,25
Pneus	124,62	67,24
Déchets Dangereux Spécifiques	112,35	85,90
Amiante	18,40	20,86
Plastiques durs	31,51	38,30
Huiles minérales	14,04	21,33
Huiles végétales	2,05	1,10
Piles et accumulateurs	7,11	5,20
Batteries	2,66	3,36
Cartouches d'encre	0,47	1,14
D3E	495,85	515,15
Lampes	2,17	2,26
Capsules Nespresso	0,81	1,61
Textile	140,61	137,67
Ecomobilier	643,08	557,03
TOTAL	13 781,25	12 769,07
Kg / an / usagers	272	252
	50 657 hab	50 657 hab

Suite à des dysfonctionnements, la collecte du plastique dur a été stoppée fin mai à la déchèterie de St Marcel l'Eclairé

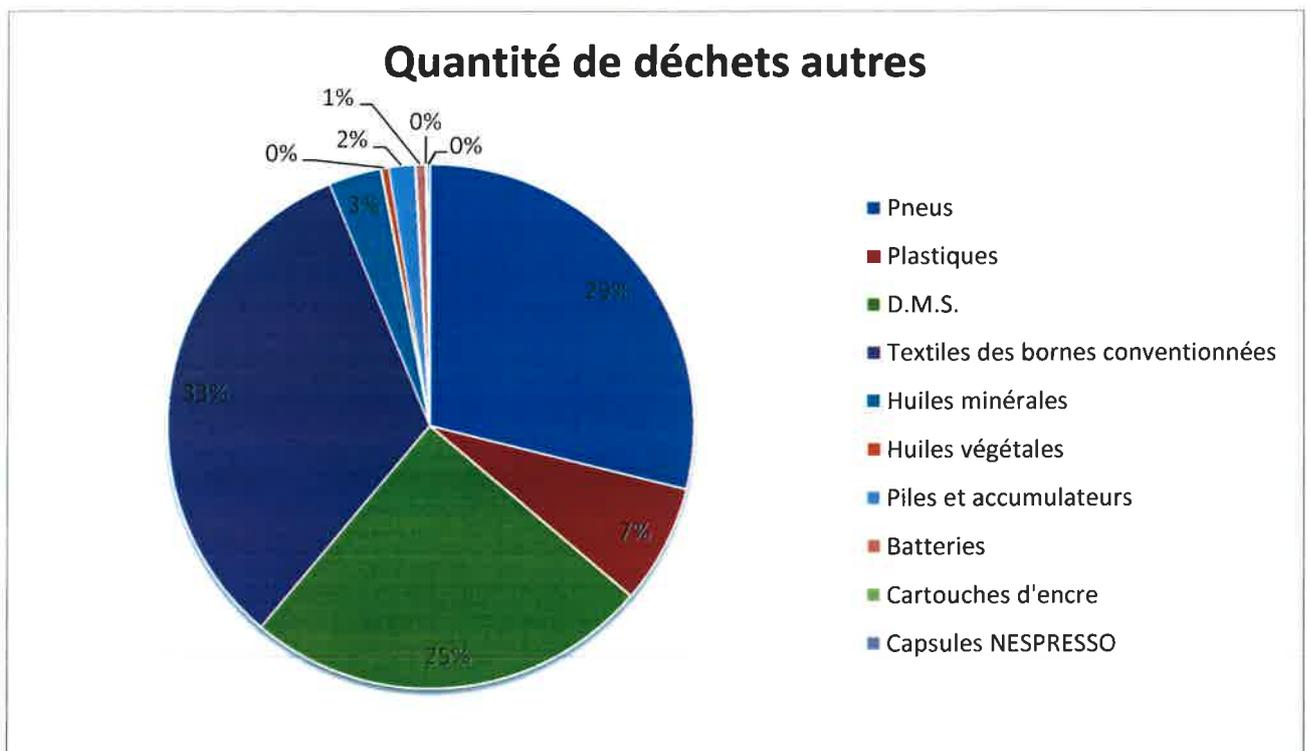
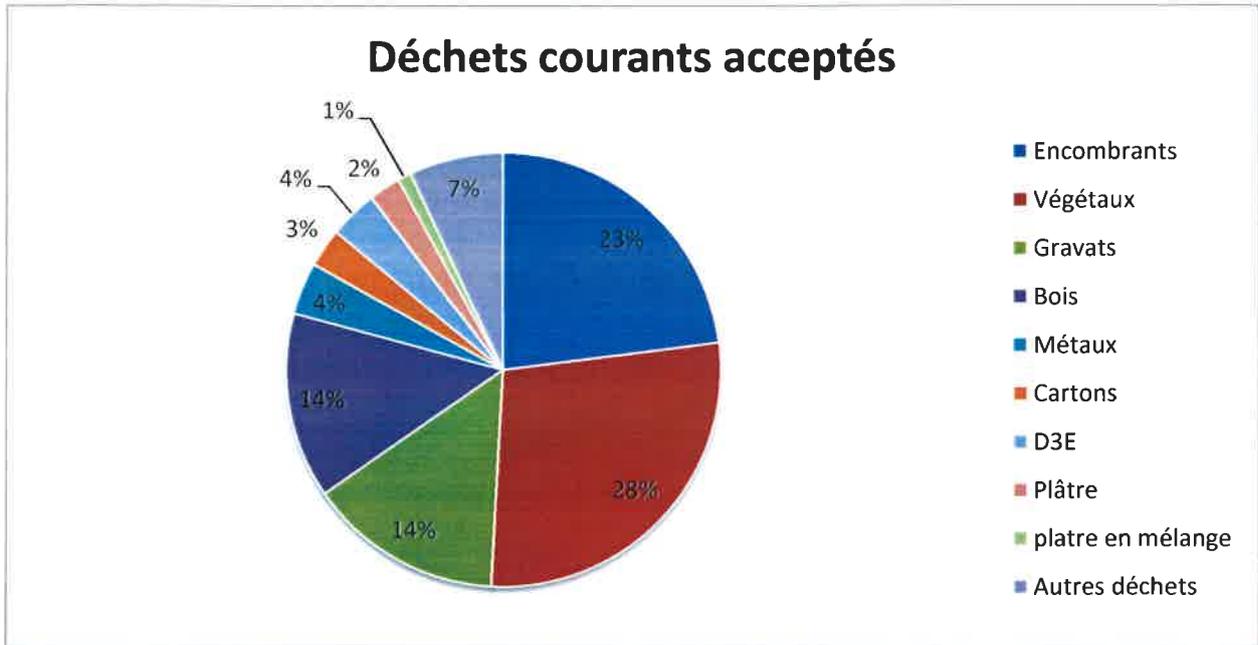
Pour le textile, le tonnage indiqué comptabilise tous les points de collecte du territoire.

La forte augmentation du tonnage des pneumatiques résulte de la mise en place de bennes sur les déchèteries d'Amplepuis et Saint Nizier d'Azergues fin septembre 2017, soit une année pleine de fonctionnement.

On observe une augmentation du tonnage total de près de 8%.



a) Répartition par flux



b) Zoom sur les déchets verts

COLLECTE

Les déchets verts sont collectés de deux sortes :

- En benne dans les déchèteries pour les particuliers ;
- En tas sur les plateformes des déchets verts de Saint Marcel l'éclairé et Thizy les Bourgs pour les professionnels.

A ce jour, 21 professionnels utilisent nos plateformes, dont les communes, pour un volume de 226 T en 2018.

TRAITEMENT

Les déchets sur la plateforme sont rassemblés, stockés puis font l'objet de campagne de broyage.

Les deux plateformes fonctionnent différemment :

<i>Plateforme</i>	<i>Broyage</i>	<i>Prestation</i>	<i>Produit sortant</i>	<i>Process</i>
Saint Marcel l'Eclairé	✓	RACINE SAS	Produit pour co-compostage	Broyat / fumier
Thizy les Bourgs	✓	RACINE SAS	Compost normé NNFU44095	Boues de STEP d'Amplepuis + broyat

QUALITE

Le broyat fait l'objet d'analyses à chaque campagne. Les valeurs agronomiques des déchets compostés sont ensuite communiquées aux exploitants agricoles. Par ailleurs, la qualité reste constante et sous les valeurs des normes.

LES INDICATEURS FINANCIERS

I. BUDGET ANNEXE DU SERVICE

BUDGET DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	Réalisé
Charges Générales (011) <i>dont contrats de prestations (traitement des déchets)</i>	3 818 505,36 €
Charges de personnel (012)	855 134,06 €
Transfert entre section (042)	350 351,23 €
Amortissements	
Charges financières (66)	20 385,43 €
Diverses charges (65+67)	579 772,02 €
Total	5 624 148,10 €

Recettes	Réalisé
Produits de services (70)	580 413,22 €
Impôts et Taxes (TEOM 73)*	4 301 913,00 €
Dotations, Subventions (74)	563 015,32 €
Recettes diverses (013+75+77+76)	36 272,35 €
Excédent (002)	1 586 278,95 €
Transfert entre section (042)	39 332,92 €
Total	7 107 225,76 €

*Le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) en 2018 :

Mise en place de la taxe différenciée, votée par délibération n° COR2017-265 du 12/10/2017 (définition du périmètre de la TEOM différenciée) et par délibération n° COR2018-116 du 29/03/2018 (vote des taux de la TEOP pour l'exercice 2018) :

- TEOM pour la zone urbaine de Tarare : 11,93 %
- TEOM pour la zone extérieure de Tarare et des autres communes : 10,93 %

BUDGET D' INVESTISSEMENT	
Dépenses	Réalisé
Investissement OM + Travaux déchèteries + Locaux et abords OM (20+21+22+23) (avec report 2015)	1 669 576,53 €
Emprunts-Dettes (16)	62 909,80 €
Transfert entre section (040)	39 332,92 €
Total	1 771 819,25 €
Recettes	Réalisé
Transfert entre section (040)	350 351,23 €
Excédent (001)	389 791,19 €
Subventions reçues (13) (solde de la subvention des travaux d'extension du garage OM - Département)	43 209,23 €
Dotations, FCTVA (10)	1 151 719,18 €
Total	1 935 070,83 €

Augmentation importante de la section d'investissement due à l'achat de camions, de bacs de collecte latérale et de bacs 4 roues, de la géolocalisation, de l'aménagement d'un local à Saint Romain et des points de collecte dans le cadre de l'harmonisation de la collecte sur tout le territoire de la COR.

II. LES COÛTS DU SERVICE

Utilisation de la méthode compta-coût, élaborée par l'ADEME, qui permet l'expression des coûts par flux et par étape technique.

Le coût aidé tient compte des dépenses moins les recettes.

RAPPORT ANNUEL 2018							
Présentation des coûts							
	OMR	VERRE	JRM	EMBALLAGES	DECHETERIE	AUTRES*	TOTAL
Coût aidé € HT	2 164 013 €	68 753 €	- 34 515 €	94 379 €	1 246 564 €	31 706 €	3 570 900 €
Coût aidé € HT/ Hab.	42.80 €	1.40 €	0.70 €	1.90 €	24.60 €	0.60 €	
Coût aidé € TTC / Tonne	214 €	Non communiqué	Non communiqué	137 €	Non communiqué	Non communiqué	

ELEMENTS DE COMPARAISON							
	OMR	VERRE	JRM	EMBALLAGES	DECHETERIE	AUTRES*	TOTAL
Coût aidé € HT/ Hab.(2017)	45 €	1 €		5 €	23. €	Non communiqué	
référence (AURA 2016 – mixte rural)	49 €	1 €		5 €	23 €	Non communiqué	81 €
Coût aidé € TTC/ Tonne (2017)	207 €	24 €		142 €	109 €	Non communiqué	
référence (AURA 2016 – mixte rural)	266 €	38 €		111 €	112 €	Non communiqué	

*déchets des professionnels – déchets verts

III. LES RECETTES

LES RECETTES	
ANNEE 2018	
DECHETS VERTS - Professionnels	16 306,70 €
SYTRAIVAL (compensation transport déchets verts de la déchèterie de Saint Nizier d'Azergues)	1 565,15 €
Accès professionnels déchèteries	18 216,00 €
Rachat JRM 5Journaux – Revues – Magazines)	42 548,49 €
SYTRAIVAL (Soutien D3E)	31 344,57 €
SYTRAIVAL (rachat matériaux CS et cartons)	90 555,91 €
SYTRAIVAL (soutien Eco Emballages)	312 617,57 €
SYTRAIVAL (soutien Collecte Sélective - Reversement triennal exercice 2016 issus collecte 2013 -2016)	43 629,12 €
SYTRAIVAL (liquidatif 2017)	98 045,31 €
RECYLEX (rachat batterie)	1 064,40 €
Rachat ferraille (TRIGENIUM - SUEZ)	47 077,78 €
CITEO (ex ECO FOLIO) – soutien papier	49 396,23 €
ECO EMBALLAGES (Soutien Développement Durable 2016)	14 874,87 €
ECO TLC (vêtements usagés)	5 045,40 €
ECO MOBILIER (filère meubles)	37 480,23 €
REDEVANCE SPECIALE dont encaissements 2017 : 29 277,42 €	433 227,46 €
VENTE COMPOSTEURS	3 730,00 €
TOTAL	1 246 725,19 €

- L'augmentation des rachats des JRM (cf. en 2017 : 18 483,84 €) correspond au versement des recettes papiers issus du tri des emballages (non comptabilisés sur 2017), en supplément des recettes papiers issus des PAV versés par le SYTRAIVAL.
- L'augmentation du montant des rachats de matériaux CS et cartons (cf. en 2017 : 45 778,72 €) est en adéquation avec les 251 T collectés et stockés au centre de tri et conditionnés en 2018.
- La différence de soutien SDD (cf. 2017 : 23 772,14 €) provient des nouveaux seuils définis par l'éco-organisme pour l'année 2015 et des objectifs atteints par le SYTRAIVA en 2017, soit une majoration obtenue de 12%, contre 8% les autres années.

- L'augmentation de la redevance spéciale 2018 s'explique par l'inscription du coût RS de la Résidence Montvenoux Alzheimer 2017 (19 015,60 €) sur l'exercice 2018 (envoi tardif de la TEOM 2017 déductible) et des variations du tonnage collecté (nouveaux assujettis, modifications tonnage...)

IV. Lexique

Apport volontaire : mode de collecte où il est demandé à l'habitant d'apporter ses déchets sur un point de collecte utilisé par un grand nombre de foyer (en général, un point pour 500 habitants). Les points d'apport volontaire sont équipés de grandes bennes (3 à 5 m³) collectés avec un camion-grue.

C.E.T. : Un Centre d'Enfouissement Technique est une décharge conçue pour le stockage de déchets ultimes sans générer de pollution de l'environnement .

D.M.S. ou D.D.M.: Déchets Ménagers Spéciaux ou Déchets Dangereux des Ménages. Ce terme regroupe les déchets qui peuvent être dangereux pour la santé et l'environnement et qui doivent subir un traitement spécifique. Ce sont notamment les acides, peintures, solvants...

D3E ou DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques. Il s'agit de tous les objets en fin de vie qui fonctionnent grâce à une pile ou à l'électricité.

Freintes : Les freintes correspondent à la perte de matière durant le process de tri (évaporation d'eau, poussières, petits éléments tombés de la chaîne de tri...).

Gros de magasin : papiers de qualité moyenne. Ils sont pris en charge par le centre de tri et dirigés vers une filière de recyclage. Du fait de leur faible valeur marchande, le prestataire ne les rachète pas à la collectivité.

Mâchefers : résidu solide de la combustion des déchets dans les usines d'incinération. Après une période de maturation, ils sont utilisés en sous-couches routières.

Point de regroupement : point de rassemblement de poubelles produites par des foyers d'un même quartier et dont les déchets ne sont pas collectés devant chez eux.

Porte à porte : mode de collecte qui consiste à ramasser les déchets des habitants au plus près de leur habitation, en bordure de voie publique.

Recyclage : Consiste à traiter les déchets afin de les réutiliser pour la production de nouveaux produits.

R.E.F.I.O.M. : Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères. Il s'agit du produit de la neutralisation des gaz acides et polluants par des réactifs comme la chaux ou le bicarbonate de sodium. Les réfioms sont par définition très toxiques. Ils comprennent essentiellement : les cendres volantes, les résidus de neutralisation des fumées, les gâteaux de filtration des eaux de lavage des fumées.

Refus de tri: Ce sont les déchets non recyclables déposés dans les sacs jaunes ou les bacs emballages recyclables aux couvercles jaunes.

REOM : Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

R.S. : Redevance Spéciale appliquée aux établissements professionnels pour leurs déchets assimilés à des déchets ménagers.

T.E.O.M. : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

U.V.E : Unité de Valorisation Énergétique (incinérateur de déchets ménagers).

SYTRAIVAL, Syndicat Mixte d'élimination, de Traitement et de Valorisation des déchets Beaujolais-Dombes, valorise les déchets ménagers produits par plus de 220 communes et 330 000 habitants répartis sur les départements du Rhône, de l'Ain et de la Saône et Loire.

